

Pour diffusion immédiate
Le 27 mars 2014

Le gouvernement du Yukon propose de modifier la Loi sur les entreprises de service public

WHITEHORSE — Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Scott Kent, a présenté aujourd'hui une modification à la *Loi sur les entreprises de service public*, qui vise à permettre aux particuliers, aux communautés autochtones, aux municipalités et aux entreprises de produire de l'électricité sans d'abord être obligés d'obtenir le statut de service public.

« Cette modification à la *Loi sur les entreprises de service public* lèvera un obstacle à l'essor à la microcogénération et à la production d'électricité indépendante. En définitive, elle permettra au Yukon d'avoir une plus grande diversité en ce qui a trait à ses sources de production d'énergie », a souligné M. Kent.

Cette modification vise à simplifier et à clarifier la définition qui a été faite d'un service public, en y excluant manifestement les petits producteurs d'électricité indépendants.

« Il s'agit d'une légère modification, mais elle procurera des avantages importants aux Yukonnais », a ajouté M. Kent. « La demande d'énergie est en hausse dans le territoire, et l'un des objectifs du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est de mettre en place, à prix abordable, un réseau électrique solide et flexible. »

Le gouvernement du Yukon a récemment procédé au lancement de son programme d'encouragement à la microcogénération d'électricité. Dans le cadre de ce programme, des particuliers peuvent relier leur système de production d'énergie renouvelable au réseau public.

Une politique complémentaire en matière de production d'électricité indépendante est également en élaboration et devrait être publiée aux fins de consultation publique dans le courant de l'année. Cette politique permettra également aux particuliers dont la production d'électricité est importante de vendre celle-ci à la Régie des entreprises de services publics.

Au Yukon, l'électricité provient en grande partie de sources d'énergie renouvelables (environ 95 %), principalement de l'hydroélectricité.

-30-

Renseignements :

Elaine Schiman
Communications
Conseil des ministres
867-633-7961
elaine.schiman@gov.yk.ca

Jesse Devost
Communications
Énergie, Mines et Ressources
867-667-5809
jesse.devost@gov.yk.ca

Communiqué numéro 14-077

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.